

---

## « Une décision très douloureuse »

Date de parution	19 novembre 2012
Dans	El Tiempo
Auteur(s)	Editorial
Source directe	<a href="http://www.eltiempo.com/opinion/editoriales/una-decision-muy-dolorosa-editorial-el-tiempo_12390307-4">http://www.eltiempo.com/opinion/editoriales/una-decision-muy-dolorosa-editorial-el-tiempo_12390307-4</a>
Thème(s)	Droit international, Souveraineté, Nicaragua
Traduction par	Jorge Rodas (Bénévole)

---

**EDITORIAL - Face au jugement de la Cour de La Haye sur San Andrés, il faut éviter que ce sujet ne provoque des divisions institutionnelles, justement quand le pays a besoin d'être uni.**

Il n'est pas facile de supporter la pilule que la Cour Internationale de Justice a fait avaler hier à la Colombie, à La Haye. Le haut tribunal a répondu à la plainte déposée par le Nicaragua il y a 11 ans avec un verdict dans lequel aucune des parties n'a obtenu tout ce qu'elle voulait, mais en résultat net cela représente une grande perte de mer territoriale où la Colombie avait la souveraineté depuis des décennies.

À cet égard, le plus facile est de se déchirer les vêtements et de demander de faire tomber des têtes au gouvernement qui, au moment d'arriver au pouvoir, avait trouvé déjà établie une feuille de route qui - pour le meilleur ou pour le pire -, faisait déjà partie d'une politique d'Etat. Pour telle raison, il faut se méfier des opportunistes qui cherchent à pêcher en eaux troubles, et éviter que ce problème cause des divisions institutionnelles, juste au moment où le pays a besoin d'être uni contre une décision douloureuse, mais définitive.

Viendront aussi des discussions sur les scénarios qui à la lumière de ce qui s'est passé sont valables pour la discussion académique, mais qui n'ont aucune application pratique. Avions-nous tort de signer le Pacte de Bogotá<sup>1</sup> en 1948? Aurions-nous dû essayer des négociations directes avec Managua? Y a-t-il une stratégie de défense plus efficace pour faire valoir nos intérêts légitimes? Avec les possibles réponses nous pourrions remplir des volumes, mais cela ne changera pas la réalité.

Par conséquent, nous devons réagir avec la tête froide et faire un bon bilan du jugement lu dans la ville néerlandaise. À cet égard, il convient de noter que ce qui est arrivé met fin à un long litige. Maintenant, et avec le soutien du droit international, la Colombie a défini les frontières avec ses voisins d'Amérique Centrale.

Et bien plus que ça. La souveraineté colombienne sur l'archipel de San Andrés, Providencia et Santa Catalina - et des sept cayes qui font partie aussi de celui-ci - est réaffirmée sans aucune discussion. Alors qu'il y a cinq ans, il était clair que le traité Barceñas-Esguerra de 1928 était valide et donc la possession des îles habitées, sans être clair avec la possession des cayes Quitasueño et Serrana.

La ratification du fait que dans ces dernières -et, en fait, dans toutes les autres- continue à flotter le drapeau tricolore n'est pas une mince victoire. Il confirme que la Colombie a droit

---

<sup>1</sup> NDLT :Le Traité américain de règlement pacifique (*American Treaty on Pacific Settlement*), aussi connu sous le nom de Pacte de Bogotá, a été signé par les républiques indépendantes des Amériques<sup>1</sup> lors de la Conférence pan-américaine le 30 avril 1948 à Bogotá en Colombie. Le but de ce traité est d'obliger les États signataires à régler leurs différends de façon pacifique. Il leur est aussi demandé d'utiliser tous les moyens régionaux mis à leur disposition avant de s'en remettre au Conseil de sécurité des Nations unies. Ce traité autorise aussi les actions de la Cour internationale de justice.

sur plus de 200.000 kilomètres carrés de mer dans cette partie des Caraïbes, au nom de ces terres.

Cela dit, il est regrettable - et à vrai dire, critiquable - que pour la Cour, les cayes en dispute n'aient été prises comme points valides au moment de tracer les nouvelles limites, une position discutable de laquelle la Colombie est affectée. En raison de cela, certains morceaux restent comme des enclaves, protégés par une distance de 12 miles nautiques, mais entourés par les eaux du Nicaragua. Bien que les navires battant pavillon colombien ne devrait pas avoir des problèmes d'accès, la figure peut générer des incidents.

Cette possibilité devient un fort argument pour chercher à améliorer les relations avec le Nicaragua. Être voisins à perpétuité impose avoir des mécanismes de compréhension, y compris la possibilité que les pêcheurs artisanaux de l'archipel puissent continuer leur travail dans les zones qui pendant des siècles leur ont permis de gagner leur vie.

En dehors de ce qui précède, les insulaires doivent bénéficier du plein appui du gouvernement colombien pour que leur qualité de vie n'en souffre pas. Il est temps que ces événements aident à que ce le gouvernement central tienne ses promesses et affirme que maintenant, plus que jamais, San Andrés, c'est la Colombie.